

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES  
(The Trades Publishing Co.)  
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL  
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## LES INDEMNITES EN CAS DE RETARD

Depuis l'automne nous nous sommes fait à différentes reprises l'écho du commerce relativement aux embarras qu'il éprouvait et aux pertes qu'il subissait en raison des retards qu'apportaient les différentes compagnies de chemins de fer, soit à livrer aux négociants des chars vides pour le chargement des marchandises à expédier, soit à leur livrer les wagons chargés pour en retirer les marchandises à eux destinées.

Le commerce des grains a eu tout particulièrement à se plaindre de ces retards; aussi, pouvait-on prévoir que les membres de la Bourse des grains de Montréal ne s'en tiendraient pas à des réclamations purement platoniques.

Ils ont, en effet, voté une résolution qui a été adressée au gouvernement et dans laquelle ils demandent que les Compagnies de chemins de fer soient dans les cas précités tenues à indemniser les commerçants qui auraient à souffrir des retards apportés par elle à la remise des chars.

Les membres de la Bourse prétendent que les compagnies de chemins de fer sont très exigeantes quand les négociants ne chargent pas ou ne déchargent pas les wagons dans les délais réglementaires et qu'elles n'oublient pas de se faire payer \$1.00 par char pour chaque jour de retard. En conséquence, ils demandent que l'indemnité soit réciproque et que les compagnies soient obligées au paiement de \$1.00 dans les mêmes conditions au profit des commerçants lésés dans leurs intérêts.

Il est douteux que la Commission des Chemins de fer ou même le gouvernement accède à la demande des négociants en grains, car il est des retards absolument indépendants de la volonté des Compagnies de transport. Il est impossible d'exiger d'elles qu'elles aient un matériel suffisant pour transporter pour ainsi dire immédiatement tout le fret qui

se présente vers l'époque de la fermeture de la navigation, ce serait exiger d'elles l'achat d'un matériel qui resterait sans emploi pendant la plus grande partie de l'année et dont le coût et l'entretien seraient pour ainsi dire ruineux.

Il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait rien à faire pour éviter au commerce des pertes sérieuses, comme il en a subi cet automne. D'ailleurs l'indemnité de \$1.00 que pourraient recevoir les commerçants lésés est une simple bagatelle qui ne peut entrer en balance avec les pertes réelles que leur occasionnent les retards de livraison des wagons. Ce n'est donc pas précisément l'indemnité elle-même que réclament les commerçants mais un moyen d'obliger les compagnies à mieux servir les intérêts du commerce.

Nous croyons que la Commission des Chemins de fer servira mieux ces intérêts en obligeant les compagnies à augmenter le nombre de leurs locomotives et de leurs wagons en raison de l'augmentation du trafic et du développement de la culture des grains.

Les compagnies auraient également intérêt à augmenter dans les grands centres de distribution la superficie de leurs cours et le nombre de leurs voies de garage où les wagons s'entassent à la suite les uns des autres et parfois dans un pêle-mêle épouvantable d'où on ne peut les sortir.

Voilà, à notre humble avis, deux points sur lesquels il serait bon que les Compagnies de chemins de fer et la Commission des chemins de fer avisent sans retard pour qu'à l'automne prochain le commerce n'ait pas à souffrir au même degré qu'en l'automne dernier.

## PEUPLONS NOTRE PROVINCE

Les chiffres officiels portent à 189,064 le nombre des immigrants arrivés au Canada de juillet 1905 à juin 1906, ces deux mois inclus, et on estime que les trois-quarts de ces immigrants se sont dirigés sur le Manitoba, la Saskatchewan et l'Al-

berta. Le reste se partagerait entre les autres provinces et notamment Ontario en premier lieu et Québec en second lieu.

Nous ne connaissons pas, faute de documents, le nombre des habitants de la province de Québec qui sont allés s'établir dans l'Ouest durant les douze mois ci-dessus, mais il représente pour notre province une perte assez sensible.

La prospérité dont notre province a joui durant ces dernières années, à l'égal des autres provinces du Canada, a heureusement enrayé le mouvement des nôtres qui, autrefois, se portaient en masse vers les Etats-Unis. Nous croyons même qu'actuellement il revient au Canada plus de Canadiens qu'il n'en part aux Etats-Unis, mais malheureusement pour notre province, c'est l'Ouest qui fait les gains en grande partie.

La province de Québec n'offre pourtant pas moins de ressources que les autres provinces du Canada aux immigrants. Ses immenses forêts, ses mines de toute nature pourraient et devraient être exploitées sur une échelle bien plus vaste qu'elles ne le sont en ce moment. Son sol ne manque pas de fertilité, non plus, et dans les régions du Nord, où bientôt passera la locomotive, il existe des étendues de terre incommensurables dont la fertilité est comparable à celle des meilleures terres à blé de l'Ouest.

Dans ces conditions, nous devrions pouvoir non seulement retenir nos propres habitants dans notre province, mais encore faire en sorte qu'un plus grand nombre d'immigrants s'y fixent.

Les progrès dans la population de notre province ne sont guère dus qu'à la natalité, grâce à la fécondité de notre race. Mais cet élément de progrès n'est pas suffisant si nous voulons que la province de Québec tiennent un rang honorable dans le concert des provinces de la Puissance.

N'oublions pas que le nombre des représentants de chaque province à la Chambre des Communes est basé concurremment sur le nombre fixe des repré-